FLEAC Contact

AVRIL 2024
N°315

Mairie Fléac

VIE COMMUNALE > 4 | RETOUR EN IMAGES > 12 | VIE ASSOCIATIVE > 13

Ville amie des enfants | unicef pour chaque enfant
Villes et Villages Fleuris LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE
Terre saine Communes sans pesticides
Ville active du PNNS Programme National Nutrition Santé
2024 NIVEAU 2 Label Ecocert «En Cuisine»
Territoire Bio Engagé

SOMMAIRE

04 - VIE COMMUNALE

- Parlons finances
- Vie du conseil
- Travaux réalisés
- Nouvel agent communal
- Urbanisme : quelles déclarations
- Bien vivre ensemble
- Marché
- CME : rencontre UNICEF
- Groupe scolaire Alphonse Daudet
  - Concours de lecture
  - Sensibilis'haie
  - Ateliers Charente Nature
- Moustiques tigres
- Attention aux arnaques
- Animaux
- Conseil de développement
- CPTS Angoumois : recherche de médecin traitant
- Ambassadeurs énergie GIP
- Micro-crèche
- Journée Départementale Monalisa

12 - RETOUR EN IMAGES

13 - VIE ASSOCIATIVE

- EVS-MJC
- G Contre la SLA
- Onde de choc
- Les Petites Marmottes
- Nordic Fléac
- COCIP

15 - NOUVELLE ENTREPRISE

16 - ÉTAT CIVIL - AGENDA - MOTS CROISÉS

Crédit photo : Marion PILARD

Crédit photo : Marion PILARD

Édito

En ce mois d'avril 2024, nous entrons dans une nouvelle année budgétaire, avec le vote de notre budget primitif lors du conseil municipal du 25 mars.

Si les résultats de l'exercice 2023 sont globalement satisfaisants, nous devons rester vigilants et poursuivre nos efforts pour maîtriser nos coûts de fonctionnement. C'est indispensable pour envisager au mieux notre plan d'investissement, dans un contexte toujours tendu lié à l'augmentation générale des coûts.

Votre municipalité vous réaffirme son plein engagement pour maintenir une gestion saine et bien mesurée, afin d'avancer sereinement dans les projets, et salue le travail des services communaux dévolus à cette mission au quotidien.

C'est aussi et toujours le temps de continuer à garder un œil attentif sur le projet d'incinérateur de CALITOM, et de ne pas baisser la garde pour qu'il ne voit pas le jour. Nous ne comprenons toujours pas cette course insensée vers un nouvel équipement de ce type et de cette taille. Nous savons que de nombreux incinérateurs sont actuellement en manque de déchets pour fonctionner correctement, et que nos poubelles noires sont parallèlement fortement réduites depuis la mise en place des nouvelles règles de tri. Si l'on ajoute les contraintes du site décrites dans ses servitudes d'usage, nous sommes encore plus dans l'incompréhension d'un tel choix. Nous espérons être entendus.

Que cette ombre au tableau ne nous fasse pas oublier les jolies couleurs du printemps, et les belles perspectives de moments partagés, avec un programme sportif et culturel s'annonçant riche et dense, proposé par nos dynamiques associations et par votre municipalité. Je vous invite à en profiter largement, pour créer d'agréables moments de rencontres sur notre territoire.

Bonne lecture à toutes et tous,

Hélène Gingast

Crédit photo : Christophe EYSSARTIER

Fléac Contact

Journal municipal d'informations

Responsable de la publication : Hélène GINGAST

Responsable de la rédaction : Hélène GINGAST

Conception graphique et impression : Agate Communication Angoulême - 05 45 61 12 89 - agate.com@wanadoo.fr

Conception page de couverture : Edouard MEMPONTE

Crédits photos : ville de Fléac, Freepik, Flagrands Déclics, Déclics'Events, Guillaume FREMINET, Christophe EYSSARTIER, Régis MOUHICA, Marion PILARD et Hélène GINGAST

Tirage : 2 150 exemplaires sur papier PEFC (issu de forêts gérées)

Date de parution : avril 2024 *(janvier, avril, juillet et octobre)*

Date de la commission information : 1er jeudi du mois précédent les trimestres de parution. Il est impératif que les articles destinés à Fléac Contact parviennent au secrétariat de la mairie avant la réunion de la commission ou soient envoyés à l'adresse mail : **fleaccontact@fleac.fr**

Dépôt légal : n° 540

FLÉAC CHARENTE

Parlons finances - Bilan de l'année 2023

Budget 2023
DÉPENSES réelles de FONCTIONNEMENT
Total 3 519 129 €

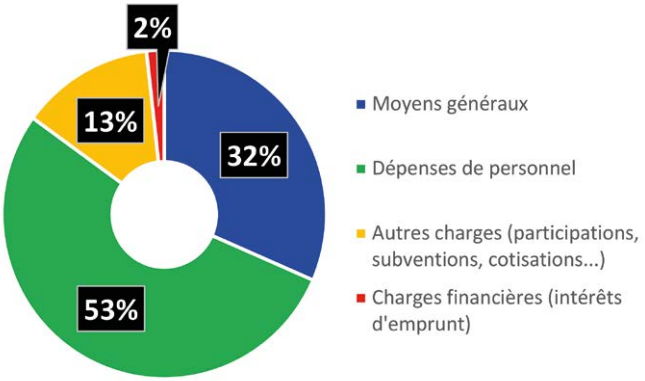

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de + 6% entre 2022 et 2023, notamment du fait des dépenses d'énergie (+66%), d'alimentation (+ 4 %), d'entretien du matériel roulant (+ 55%), d'assurances (+ 13 %) et des charges de personnel (+ 6 % lié à l'augmentation du SMIC et les ajustements de point d'indice, la revalorisation des primes).

Budget 2023
RECETTES réelles de fonctionnement
Total 3 920 324 €

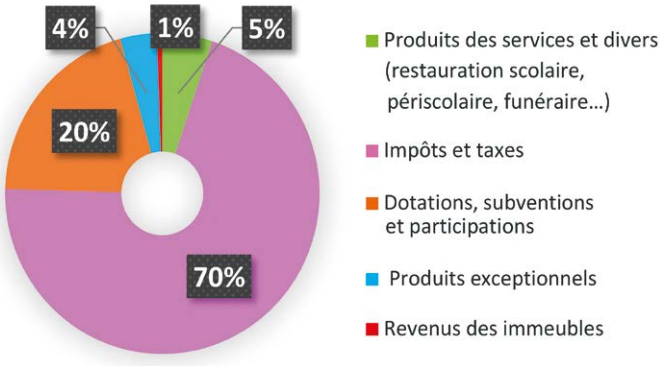

Les recettes de fonctionnement ont quant à elle également progressé de 10%, tirée par le chapitre 73 « Impôts et taxes », en hausse de 11 % du fait notamment de la revalorisation des bases fiscales par l'Etat de 7,1 % en 2023 (les taux communaux n'ont pas été modifiés depuis le début du mandat).

Évolution des DÉPENSES de fonctionnement

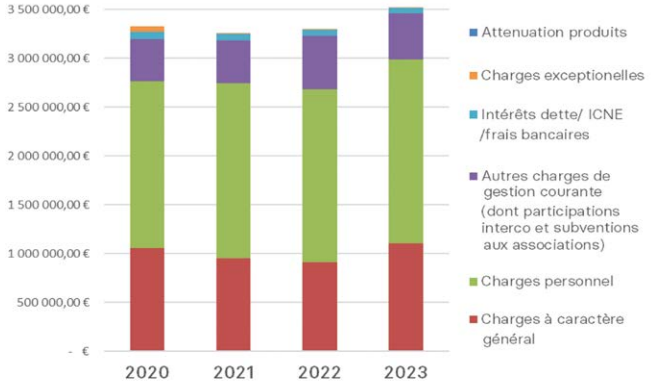

Évolution des RECETTES de fonctionnement

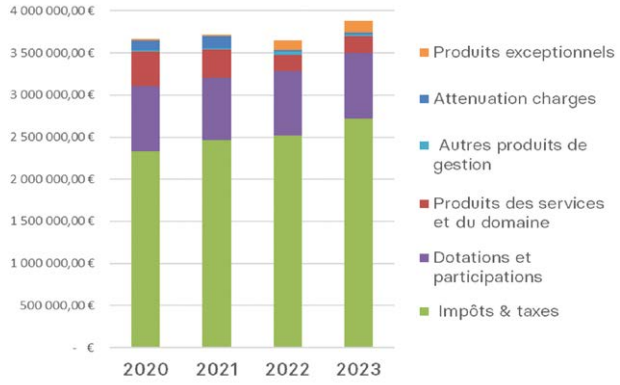

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2023 s'élève à + 257 243,64€

Budget 2023 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
TOTAL : 548 120 €

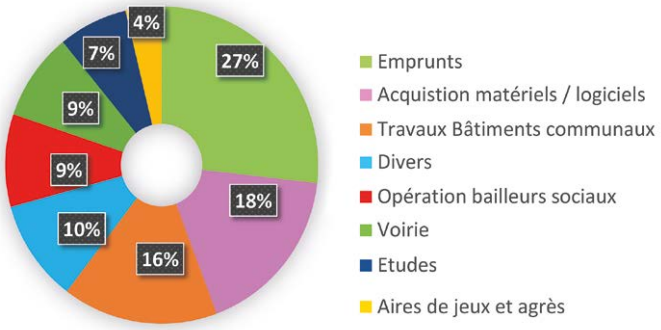

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023.

LES ORIENTATIONS 2024

La séance du conseil municipal du 19/02/2024 était dédiée, entre autres sujets, au débat d'orientations budgétaires.

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit intervenir avant le vote du budget (prévu le 25/03/2024).

Le rapport présenté aux élus doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif prioritaire du budget 2024 sera de maintenir un taux d'épargne brut à un niveau satisfaisant, au moins égal à 2023, et ce pour préserver la capacité à investir.

Cela implique donc un travail sur les recettes :

> Révision de la tarification des services communaux engagée
> Maintien des taux d'imposition communaux au même niveau que 2023

En parallèle, il conviendra de maîtriser les dépenses de fonctionnement, alors même que ces dernières seront impactées par l'inflation et l'évolution de la masse salariale.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Au-delà des restes à réaliser et des engagements pris par le passé, la priorité sera mise sur la rénovation des bâtiments communaux. À l'objectif de préservation du patrimoine s'ajoute celui de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, conformément aux cibles du décret éco-énergie tertiaire[1].

Des opérations de voirie indispensables seront également soumises à l'arbitrage de l'exécutif.

1 -40% de consommation énergétique à l'horizon 2030 / - 60% à l'horizon 2050.

Vie du Conseil

Chaque mois le conseil municipal se réunit pour débattre sur les enjeux de la Commune et voter les mesures qui lui sont soumises (= délibérations).
En 2024, le conseil municipal s'est réuni les 29 janvier, 19 février et a voté en délibération les points suivants :

GRANDANGOULÊME :

> Approbation de la modification des statuts proposée par GrandAngoulême.

> Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Exercice 2022 – communiqués par le GrandAngoulême.

RESSOURCES HUMAINES :

> Adoption du règlement du télétravail pour les agents communaux.

> Modification du régime indemnitaire (primes).

AMÉNAGEMENT :

> Avis favorable à la poursuite des études préalables à un projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Plantier de Moulède ».

FINANCES :

> Débat d'orientations budgétaires 2024 (voir page précédente).

> Admission en Non Valeurs.

> Autorisation de répondre à l'appel à projets 2024 du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance et la radicalisation pour financer l'alarme anti-intrusion du groupe scolaire.

Le budget 2024 sera soumis au vote lors de la séance du 25/03/2024
> *Prochain Fléac Contact.*

AUTRES :

Actualisation du règlement intérieur de la Salle des Fêtes.

Les travaux réalisés sur le 1er trimestre 2024

> Travaux de raccordement du Logis de Chalonne au réseau d'assainissement collectif et création de sanitaires - en cours.

> Installation des derniers jeux participatifs à Bois Renaud - en attente d'homologation avant mise en service.

> Réparation des toitures de la MJC, du Presbytère et de Chalonne.

> Nettoyage des coteaux de Chalonne.

Un nouvel agent au service espaces verts

Benoit LHERIDEAU, 42 ans, vient d'intégrer le service technique en qualité de responsable du pôle espaces verts.

Titulaire d'un BTS Gestion et protection de la nature option gestion des espaces naturels et fort d'une expérience d'une vingtaine d'années dans le domaine, il est nommé par voie de mutation.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ? L'extension de votre maison ou le changement de vos fenêtres, ne nécessitent pas les mêmes formalités.

Le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme permet à l'administration de vérifier que le projet que vous souhaitez réaliser est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. En fonction de l'importance ce vos travaux, une déclaration préalable ou un permis de construire seront requis. La demande doit être faite AVANT le début du chantier.

Vous pouvez constituer le dossier par vos propres moyens, ou confier la constitution du dossier et l'élaboration du projet architectural à un professionnel qualifié, un architecte, un maître d'œuvre ou un géomètre-expert, par exemple. Dans certains cas, le recours à architecte sera obligatoire.

Pour tout renseignement : adressez-vous à l'accueil de la Mairie de Fléac.

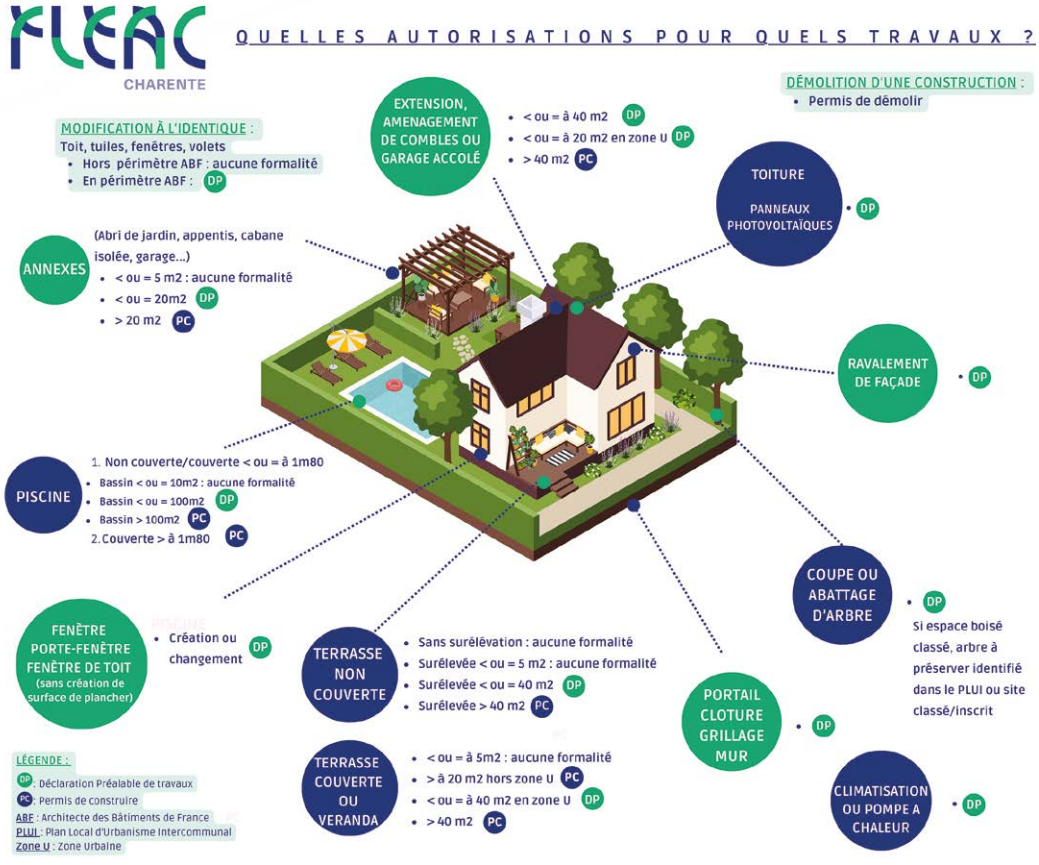

Bien vivre ensemble

Entre voisins, restons courtois !

Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, quelques règles essentielles de bon voisinage doivent également être respectées...

ESPACES VERTS

• Jardiner sans brûler

Il est interdit à toute personne d'allumer un feu en plein air. Est considéré comme "feu de plein air" ou "foyer à l'air libre", toute combustion vive, avec ou sans flammes apparentes, effectuée hors d'une enceinte conçue à cet usage. Les activités dégageant des odeurs ou fumées susceptibles d'incommoder le voisinage ou de présenter un danger, notamment les feux de végétaux, pneus, matières plastiques etc sont interdites.

• Tailler régulièrement les végétaux !

Les plantations (arbres, arbustes, haies...), les branches et les racines qui avancent sur le domaine public (voies communales, chemins ruraux, places et parcs publics de stationnement...) ou sur les propriétés voisines doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies (au droit de la limite de propriété). Les arbres morts qui menacent de tomber doivent être abattus. Les plantations doivent en outre être élaguées régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public.
Les produits de l'élagage doivent être enlevés au fur et à mesure des travaux.

• Nettoyer devant sa porte

Même si les rues sont régulièrement nettoyées par les agents du service technique, il relève du devoir de chaque riverain de maintenir la propreté des voies publiques. Il est obligatoire d'assurer la propreté des trottoirs devant son habitation (balayage devant sa façade, enlever les mauvaises herbes en bordure de propriété, procéder à l'entretien des caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, dégager les endroits de passage en cas de neige ou de verglas).

DÉCHETS MÉNAGERS

Calendriers de ramassage des ordures ménagères :

> Bac noir :

Jour(s) de collecte des ordures ménagères :

Lundi matin, à partir de 5h00

Présenter les poubelles le dimanche soir.

> Bac jaune :

Jour(s) de collecte du tri :

Jeudi soir, à partir de 20h00

Présenter les poubelles le mercredi avant 20h00.

Merci de veiller à respecter les jours de collecte.

- Les bacs noirs devront être présentés le dimanche et les bacs jaunes le mercredi avant 20h00.
- Les bacs doivent être maintenus fermés et devront être rentrés le jour même après le passage du service des déchets ménagers.

Les bacs ne doivent pas rester en continu sur le trottoir ou la voie afin d'éviter toute nuisance pour le voisinage. Ils ne doivent pas être placés au milieu des trottoirs. Si la collecte n'a pas lieu, nous vous demandons de bien vouloir rentrer vos poubelles et les réserver à la prochaine tournée de ramassage pour des raisons esthétiques, pratiques et hygiéniques.

Renseignements : Service déchets ménagers du Grand Angoulême :
0 800 77 99 20
https://ppmv.grandangouleme.fr/

ATTENTION AUX BRUITS

Le bruit est considéré comme excessif dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les principales sources de litiges sont les bruits dits de comportement: les cris d'animaux, les bruits provenant d'appareils de diffusion du son et de musique (radio, télévision, chaîne hifi...), d'appareils ménagers, d'outils de bricolage (perceuses) ou de jardinage (tondeuses à gazon)...

Faites preuve de discrétion ; tard le soir et tôt le matin. En cas de fête à domicile, prévenez vos voisins.

Certaines activités sont encadrées. En application de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, au moyen d'appareils à moteur générant des bruits, ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

> LES JOURS OUVRABLES :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

> LES SAMEDIS :
de 9h à 12h et de 15h à 19h

> LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :
de 10h à 12h

Attention !
Cela ne signifie pas que l'on peut faire tout le tapage que l'on veut aussi longtemps qu'on le veut dans les horaires autorisés.

Marchés

> La Commune de Fléac accueille un marché **tous les dimanches matin** de 8h00 à 12h00.

> Tous les **troisièmes dimanches de chaque mois** (21 avril / 19 mai / 16 juin / 21 juillet / 18 août / 15 septembre / 20 octobre / 17 novembre / 15 décembre) **« marché amélioré »** avec la présence de producteurs supplémentaires : Les chèvres de Sireuil, Le Moulin d'Emilette et Le Miel de Sireuil.

> **Trois marchés exceptionnels :**
- le 17 mars «**Marché de Printemps**»,
- le 20 octobre «**Marché d'Automne**»,
- le 15 décembre, «**Marché d'hiver**».

Un samedi en bleu pour le CME

Samedi 13 janvier 2024, M. Bourbon et M^me^ Sardin, bénévoles référents sensibilisation aux droits de l'enfant à Unicef Charente sont venus présenter l'UNICEF et ses actions aux enfants.

Fléac est « ville amie des enfants » et il nous semblait important que les enfants du CME puissent rencontrer les bénévoles UNICEF pour échanger avec eux.

M. Bourbon et M^me^ Sardin nous ont d'abord expliqué ce qu'était l'UNICEF et son histoire.

Ensuite une vidéo qui explique ce que sont les droits de l'enfant ainsi que les actions de l'UNICEF dans les pays d'intervention est présentée.

Vous pouvez retrouver des informations sur les activités et actions de l'UNICEF sur : **https://my.unicef.fr/**

Suite à toutes ces explications et vidéo nous demandons aux enfants quel est pour eux le droit qu'ils ont retenu : Louis... le droit de jouer / Salomé... le droit d'être protégé / Gabin... aller à l'école / Enora... d'être soigné / Ayden... d'être nourri.

Les enfants apprennent également qu'en France, 3000 enfants sont dans la rue.

M^me^ Sardin a ensuite expliqué le rôle des jeunes ambassadeurs (tous les jeunes de 10 à 26 ans peuvent devenir « jeune ambassadeur »).

Il existe une délégation Unicef dans à peu près chaque département avec 5 500 bénévoles et 3 000 Jeunes Ambassadeurs dont les missions essentielles sont :

> de sensibiliser les publics adultes et jeunes (charte signée avec l'Education Nationale) ;
> de récolter des fonds ;
> d'établir des liens avec les collectivités (VAE : Villes Amies des Enfants), les entreprises.

Des personnalités s'engagent pour aider l'Unicef : Teddy Riner, Thomas Pesquet, Soprano, les Kids United...

Les jeunes élus étaient très attentifs et n'ont pas hésiter à poser des questions. Une rencontre riche.

L'UNICEF (United Nations International Children's Émergence Fund)

La couleur bleue : couleur de l'ONU (drapeau, casques bleus), car l'UNICEF est une agence de l'ONU.
La terre : montre que l'UNICEF intervient partout.
Les branches d'olivier : symbole de la paix.
Les silhouettes d'un enfant et d'un adulte : les adultes doivent protéger les enfants. L'UNICEF aide les enfants mais aussi apprend aux adultes en difficulté à protéger leurs enfants.

L'histoire

1945 : Fin de la seconde guerre mondiale. Création de l'ONU, pour sauvegarder la paix dans le monde.
1946 : Création de l'UNICEF, agence de L'ONU pour venir en aide aux enfants qui avaient souffert de la guerre et qui étaient dans des situations difficiles. L'Unicef répond à une situation d'urgence, intervient en Europe, de façon temporaire.

1953 : Elargissement de l'action de l'UNICEF : aide aussi les pays en voie de développement, intervient dans le monde entier, **son mandat est devenu permanent.**

Convention internationale des droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) regroupe un ensemble de principes et d'obligations reconnus de façon universelle. Elle affirme qu'une société ne peut pas envisager de vivre en paix et dans la justice, si les droits de l'enfant ne sont pas respectés.

Le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant voit le jour. Ce texte a plusieurs particularités :

> c'est le premier texte obligatoire qui reconnaît des droits à l'enfant. L'enfant n'est plus seulement un être à protéger mais aussi un sujet de droits : il devient un être humain à part entière, avec des droits et des responsabilités adaptés à son âge et à son développement. Les droits qui lui sont reconnus considèrent l'enfant dans sa globalité : ces droits sont aussi bien d'ordre civil que politique, économique, social ou culturel.
> c'est un texte qui tient compte de l'importance des traditions et des valeurs culturelles.
> c'est un cadre de référence moral et juridique commun à tous les États pour mettre en place des actions en faveur des enfants et évaluer les progrès accomplis.

C'est un traité international qui énonce les droits fondamentaux de l'enfant, qui sont : **le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection et le droit à la participation.**

La CIDE repose sur quatre principes fondamentaux sans lesquels aucun des droits qui y sont présents ne peuvent être respectés : **La non-discrimination, L'intérêt supérieur de l'enfant, La survie et le développement, La participation des enfants.**

Groupe Scolaire Alphonse Daudet

CONCOURS DE LECTURE

16 élèves des classes de Mmes Certin et Deloison se sont inscrits au concours « LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE ».

La campagne a été menée sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale et celui de la culture pour promouvoir la lecture auprès des écoliers. Cette action apprend aux jeunes lecteurs à choisir un livre, en apprécier sa lecture et la partager à haute voix.

Ce grand jeu des Petits champions de la lecture, destiné à tous les élèves de CM1 et CM2 de France et d'Europe, vise à transmettre le goût de la lecture aux jeunes générations, à développer l'aisance à l'oral et la confiance en soi tout en mobilisant des compétences psycho-sociales essentielles telles que l'esprit critique, l'écoute et le partage, à développer la cohésion au sein de la classe et à rencontrer un auteur. C'est l'un des moments forts de l'année scolaire.

Mardi 16 janvier à 14h au sein de la bibliothèque élémentaire de l'école, les élèves très motivés ont lu pendant 3 minutes le texte de leur choix devant leurs camarades et le jury composé d'une enseignante : Mme Raynaud, de l'adjointe au maire en charge des écoles : Mme Chauveau et du directeur de d'école : M. Belair.

Tout au long de la séance, les participants ont été évalués à partir de critères (intonation, fluidité, respect de la ponctuation, posture...) donnés par les ministères.

Tous les candidats se sont lancés avec un très grand sérieux dans ce concours en donnant le meilleur d'eux-mêmes, il faut dire que les élèves attendaient ce moment avec impatience.

Et pourtant, on a beau leur dire que c'est un jeu, il n'empêche qu'ils ont sérieusement eu le trac nos petits champions ! Ils ont beaucoup répété leur texte en classe et à la maison mais devant le jury, forcément ça impressionne.

Les élèves ont joué le jeu et se sont dépassés, BRAVO à tous les élèves pour leur prestation et leur courage !

Le résultat a été vraiment très encourageant et il a été difficile de faire un choix mais il fallait deux gagnants qui sont :

- Soline Chaussepied avec le livre Tibo, La leçon de Nitch, de Sophie Tal Men, Editions Albin Michel.
- Martin Castera avec le livre Ours, retour sur terre de Johan Heliot, Editions Auzou Eclair +.

Nos deux vainqueurs vont donc représenter notre école lors de la finale départementale et peut-être franchiront-ils l'épreuve régionale pour accéder à la finale nationale, sur la scène de la Comédie Française à Paris.

BRAVO ENCORE À SOLINE ET À MARTIN
AINSI QU'À TOUS LES AUTRES PARTICIPANTS
ET MERCI AU JURY POUR LEUR PRÉSENCE.

SENSIBILIS'HAIE

La commune a répondu présente au projet de « SENSIBILIS'HAIE » porté par la fédération nationale des chasseurs et cofinancé par l'office français de la biodiversité.

Le jeudi 8 février, les élèves des classes de Mme HERNANDEZ et de Mme CERTIN ont planté noisetier, cornouiller, érable champêtre, pommier commun, merisier, charmille et bien d'autres encore.

Accompagnés de leurs professeures des écoles, de Christophe, Sandrine et Arnaud, employés municipaux, de parents d'élèves et des élu(e)s les enfants, chaussés de bottes et retroussant leurs manches, ont planté des haies bocagères, des arbres à haut jet ou de moyenne strate.

L'opération s'est déroulée en présence du Président de la fédération départementale des chasseurs, Philippe DUMERGUE, qui était ravi de constater combien les enfants, citoyens de demain, étaient sensibles à cet enjeu écologique.

Il faut dire que depuis quelques mois, un travail a été effectué en classe sur les arbres, leur composition, l'importance de l'arbre et son rôle dans l'environnement, la biodiversité et tout ce qu'elle représente.

Les chasseurs font partie des principaux acteurs de l'aménagement du territoire rural et travaillent depuis des décennies à la préservation des espaces naturels à travers la mise en place de chantiers au service de la nature.

La fédération a fourni les kits de plantation prêts à l'emploi d'arbres variés et adaptés à notre commune en échange de son engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.

Après avoir bien œuvré avec énergie et enthousiasme, chaque élève a reçu un cadeau des mains de Pauline DILLERIN, Technicienne de l'Education à l'environnement de la Fédération départementale des chasseurs, à savoir un gobelet réutilisable de fleurs champêtres à planter ainsi qu'un diplôme de « Plantation de haie ».

Ce projet est aussi une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens qui existent déjà entre notre commune et les chasseurs.

ATELIERS CHARENTE NATURE

Cette année, les élèves des classes de M^me^ CERTIN et de M^me^ DELOISON travaillent sur la consommation responsable. Ils sont aidés dans leur démarche par l'association Charente Nature. C'est un gros projet d'une dizaine de séances financées en partie par le grand Angoulême. Cette intervention a pour but d'initier les élèves à une consommation plus locale, équitable et de meilleure qualité pour la santé.

Le mardi 23 janvier, avec Alexandre l'intervenant de Charente Nature, les élèves de la classe de M^me^ CERTIN sont allés au supermarché de Linars pendant que ceux de M^me^ DELOISON se rendaient au magasin S'prix fruit, qui se situe sur la place Marktbreit.

Ces derniers ont observé les étals, puis posé des questions à Valérie la vendeuse. Ils ont acheté un goûter responsable et équitable avec un budget de 12 €. Ce goûter était constitué de pommes de différentes variétés, des jus de fruits et des biscuits.

Nous avons interviewé Valérie (vendeuse d'S'prix fruits). Et nous lui avons posé quelques questions. Comme par exemple :

> Avez-vous des produits locaux ?
Oui nous avons beaucoup de produits locaux mais certains aliments viennent de l'étranger (UE).

> Pour vous, qu'est-ce que la consommation responsable ?
Pour moi la consommation responsable c'est consommer des produits de saison.

> Comment faites-vous pour établir vos prix ?
On les établit en fonction des prix auxquels nous achetons les produits, le salaire des employés, les impôts, le chauffage, l'électricité, les transports...

Coupez l'eau aux moustiques tigres !

Le moustique tigre est présent dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine (hormis la Creuse). Il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'ARS et de Santé publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

Ces maladies ne sont pas encore présentes en métropole mais sévissent à plusieurs endroits du globe (épidémie de Dengue à la Réunion et à la Martinique pour la France). Elles peuvent être importées par des voyageurs porteurs du virus. Si le moustique tigre pique une personne malade, il peut transmettre le virus en piquant d'autres personnes. Ce pourrait être le début d'une épidémie.

Pour lutter contre ce risque et contre la nuisance du moustique tigre, quelques gestes simples sont à adopter dès le printemps.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger.

Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau (même en petites quantités), ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir : COUPEZ L'EAU AUX MOUSTIQUES !
Le moustique tigre (de son nom scientifique Aedes albopictus) est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m... le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier ! Si l'ensemble du voisinage applique les bons gestes, c'est tout le quartier qui peut espérer un été tranquille !

PARTOUT, même dans le moindre petit creux de bâche, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES où le moustique pond et prolifère.

>> Pour en savoir + sur le moustique tigre, son développement, le risque sanitaire, sa surveillance ou découvrir d'autres conseils pour se protéger et lutter :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-5

Arnaques à la rénovation énergétique, ne vous faites pas avoir !

Depuis plusieurs mois, des entreprises peu scrupuleuses et implantées hors département démarchent les particuliers en leur promettant une rénovation énergétique globale de leur maison pour 1 € seulement !

Face à la recrudescence des fraudes, les artisans du bâtiment locaux, la CAPEB Charente et la FFB Charente tirent la sonnette d'alarme :

Attention, même si l'offre peut paraitre alléchante, elle est très souvent synonyme de pratiques frauduleuses, d'installations non conformes et de discours mensongers. La prudence s'impose !

Ne vous engagez donc pas trop précipitamment et **adoptez les bons réflexes** :

1- Ne signez pas de devis dès la première visite.

2- Privilégiez les artisans de votre territoire : vous disposez en Charente d'une multitude d'entreprises compétentes, de plus 450 de professionnels formés spécifiquement à la rénovation énergétique, labellisés RGE («Reconnu Garant de l'Environnement») consultables sur le site **francerenov.gouv.fr.**

3- Faites réaliser des devis comparatifs: une différence de prix trop importante pour une même proposition doit vous alerter.

4- Faites contrôler vos devis et vérifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre auprès de GrandAngoulême Habitat, service public neutre et gratuit, labellisé Espace Conseil France Rénov au **05 86 07 20 66** ou par mail (un service gratuit et neutre) : **grandangouleme.habitat@grandangouleme.fr.**

Rappelez-vous que le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel et que les services publics ne démarchent jamais les particuliers.

GrandAngoulême habitat — ESPACE CONSEIL — France Rénov' — CAPEB — FFB CHARENTE

Animaux

Parce qu'il est unique, faites-le identifier

Le seul moyen d'être officiellement reconnu propriétaire de votre animal, c'est l'identification par puce électronique ou tatouage.

Première étape d'une démarche responsable et protectrice, l'identification est **obligatoire** en France depuis 2012. Elle doit devenir une évidence et un réflexe pour chaque propriétaire ou détenteur de chat et chien.

L'identification de votre animal est primordiale car elle permet de :

> lui donner sa propre identité ;
> se conformer à la réglementation en vigueur ;
> le retrouver et le récupérer plus rapidement en cas de perte, fugue ou vol ;
> être officiellement reconnu propriétaire et faciliter les démarches administratives ;
> pouvoir voyager avec lui à l'étranger ;
> lutter contre les trafics, les vols et l'abandon.

Le numéro d'identification unique qui lui est attribué est officiellement lié à vos coordonnées dans le Fichier National d'Identification I-CAD.

>> **Demander des informations à votre vétérinaire.**

C'est toujours avec tristesse que nous apprenons la disparition de nos fidèles compagnons.

Si vous perdez votre animal :

> Signalez le dans votre mairie et les communes avoisinantes ;
> Contacter le vétérinaire le plus proche ;
> Déposer des affiches dans votre quartier. Cependant, merci de ne pas utiliser de l'adhésif marron, car celui-ci se décompose et laisse des marques sur le mobilier urbain ;
> Déposer une annonce sur Pet Alerte 16.

En toute circonstance, la ou le propriétaire est responsable de son animal de compagnie.

> Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse sur l'espace public ;
> Les déjections canines sur l'espace public doivent être ramassées par la ou le propriétaire du chien ;
> N'oubliez pas de déclarer votre chien de garde ou de défense de 2e catégorie.

Donnons notre **regard** sur le **territoire** de demain.

Conseil de développement

L'alimentation, la mobilité, la réduction des déchets, les usages de l'eau, le changement climatique et le climat sont des sujets qui vous interpellent ?

Pour le Conseil de développement (CDD) de GrandAngoulême, aussi, c'est important.

La mission du Conseil de développement est de s'emparer de tous ces sujets (et bien d'autres) pour exprimer des avis sur les politiques locales et les grands enjeux sociétaux qui façonnent notre vie de tous les jours, notre territoire.

Le Conseil de développement de GrandAngoulême n'est pas seulement un lieu de débat, c'est aussi un espace vibrant d'échange, de réflexion et de partage. Nous sommes là pour écouter, rencontrer les habitants et les acteurs du territoire, et faire remonter la parole citoyenne avec objectivité et authenticité.

Chaque citoyen peut devenir membre et contribuer aux avis remis aux élus de la communauté d'agglomération.

CONTRIBUTION ALIMENTATION

Le dernier travail de groupe porte sur la thématique de l'alimentation et s'intitule **« De la récolte à la popote ».**

Sous forme d'illustration, imaginée par Angèle Villeuneuve, cette contribution permet de montrer, autour de 6 grandes thématiques, l'interaction entre tous les acteurs du territoire vers une résilience alimentaire concertée et équitable pour toutes et tous.

A retrouver sur le site :

http://www.codevgrandangouleme.fr

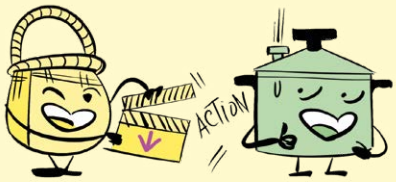

INFOS PRATIQUES

- Les groupes de travail se réunissent environ 1 fois par mois en fonction des thématiques
- En visio et en présentiel au siège de GrandAngoulême ou dans l'une des communes du territoire

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 3 collèges : habitants / acteurs / représentants des communes
- 2 coprésidents et 1 comité d'animation
- 130 membres permanents (maximum)
- 2 plénières par an
- 4 à 5 groupes de travail thématiques

ACTUALITÉ

Bernard Legube - Professeur émérite de l'université de Poitiers et Président du conseil scientifique du comité de bassin Adour Garonne - était l'invité de GrandAngoulême et du Conseil de Développement pour une conférence sur L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, mardi 9 janvier 2024. L'occasion pour la cinquantaine de personnes présentes (élus, partenaires, services et membres du CDD) de réfléchir ensemble à la question posée ce soir-là : «La disponibilité en eau douce et sa qualité sont-elles menacées par le changement climatique ?».

NOUS CONTACTER

Conseil de développement de GrandAngoulême
25, Bd Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex
06 27 13 37 00 / 06 22 97 66 99
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr
Facebook : Codevangouleme16
Linkedin : company/codev-grandangoulême

Participation citoyenne
GrandAngoulême
Conseil de développement

Vous avez des difficultés pour trouver un médecin traitant ?

La CPTS Ouest Angoumois (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) regroupant, à leur initiative, des médecins généralistes et des professionnels de santé du territoire, offre un dispositif de centralisation des demandes des patients en recherche de médecin traitant. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins tout en allégeant les sollicitations directes et répétées auprès des médecins et des secrétariats des cabinets médicaux.

Un formulaire en ligne a été créé sur le site de la CPTS Ouest Angoumois (https://cptsouestangoumois.fr/medecin-traitant/) afin de recueillir les demandes des patients sans médecin traitant. Les demandes sont ensuite analysées, et celles jugées prioritaires, notamment celles qui concernent les Affections de Longue Durée (ALD) et les pathologies chroniques, sont orientées vers les médecins traitants volontaires en tenant compte de la localisation du patient.

La CPTS, en concertation avec les communes adhérentes, a aussi pour objectif de favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur son territoire.

La commune de Fléac soutient ce projet.

Marche à suivre...

1. Vous n'avez **plus de médecin traitant déclaré.**
2. Vous avez **déjà contacté le cabinet médical de votre commune, sans succès...**

***Et maintenant,** quelle est la prochaine étape à suivre ?*

3. Rendez-vous sur : **cptsouestangoumois.fr**
4. Cliquer sur : **chercher un médecin traitant**
5. Remplissez le **formulaire**
6. **La CPTS** reprendra contact avec vous.

Ambassadeurs énergie GIP

Des ambassadeurs énergie pour aider à diminuer les consommations d'énergie et d'eau

Le GIP Charente Solidarités relance les ambassadeurs de l'efficacité énergétique grâce au soutien technique et financier de ses partenaires et notamment du Conseil Départemental.

Entre 2015 et 2018, les 1800 ménages charentais accompagnés ont obtenu une baisse moyenne de 19% de leur consommation d'énergie et de 18% sur l'eau.

Afin de favoriser les économies d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique, ces 5 ambassadeurs vous accompagneront gratuitement lors de visites à domicile à la transmission d'éco-gestes tout en vous apportant une aide technique (distribution d'éco-kit si nécessaire) et administrative (présentation des dispositifs d'aide en matière de Travaux).

Ce dispositif est accessible aux locataires et aux propriétaires occupants.

Vous pouvez solliciter un accompagnement :

- Par téléphone : **05 45 24 46 46**
- Par mail : **aee@charentesolidarites.org**
- Avec l'aide de votre travailleur social

Renseignements ou 05 45 24 46 46.

MICRO-CRÈCHE HAPILI FLÉAC

La maison des familles

Autrefois connue sous le nom de «Polochon» la micro-crèche a été acquise par le Groupe Léa et Léo en janvier 2023, donnant naissance à Hapili Fléac.

Le Groupe Léa et Léo a apporté une nouvelle énergie à cet espace dédié aux plus petits et à leurs familles.

Dotée de 12 places, la micro-crèche Hapili Fléac offre un environnement propice à l'épanouissement des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Les parents à la recherche d'un accueil régulier, occasionnel, ou périscolaire pour leurs enfants peuvent effectuer leurs demandes exclusivement en ligne via le formulaire de pré-inscription disponible sur le site Web de Léa et Léo. L'entrée en crèche est possible toute l'année.

Les enfants sont accueillis dans un espace spacieux de 120 m², comprenant une grande pièce de vie, deux chambres pour un sommeil adapté, une salle de motricité sécurisée, et un jardin avec un petit potager et une terrasse abritée. Tous les équipements nécessaires, de la cuisine à la salle de bain, sont présents pour assurer le bien-être des tout-petits. La grande pièce de vie permet à l'équipe d'aménager quotidiennement différents univers ludiques pour les enfants : univers symbolique, univers de la patouille, univers langagier, etc.

Hapili Fléac prend en charge les besoins quotidiens des enfants en fournissant le lait, les repas, les couches, et les produits d'hygiène nécessaires.

La micro-crèche est située au 2, impasse du Bois Foucaud, 16730 Fléac
Contact : Téléphone : 07 68 72 32 56 ou 05 45 23 67 66
Mail : creche-hapili-fleac@leaetleo.com
Site : https://www.leaetleo.com/creche/hapili- par-lea-et-leo-micro-creche-a-fleac-polochon

Retour en images

De beaux moments partagés au premier trimestre 2024

Vœux du Maire : 5 janvier

Distributions des sacs cadeaux aux Ainés : 21 janvier

J'aide mon proche - J'aime Mon Job : 27 janvier

Concert Evénement et exposition IKABE au Château : 3 février

Récompenses des maisons illuminées : 14 février

Thé dansant à la Salle des Fêtes : 9 Février

Journée à l'Ange Bleu des résidents de l'EHPAD : 14 février

Présentation du DICRIM

Festival «Les Innovatrices» : 1 et 2 mars

CME : collecte pour les Restos du cœur

EVS - MJC

En février dernier, le produit de la tombola réalisée lors des animations de Noël a été remis à l'équipe de la MJC.

Comme chaque année depuis maintenant quatre ans, Patrick Lojewski, responsable de la section tennis de table à la MJC, organise une tombola lors des animations de Noël organisées par la commune.

Cette fois ci, il a remis 540 euros à Chantal Guillataud, présidente de la MJC.

Hanane Rifaï, directrice de la MJC et Nicolas Lefranc, en charge du périscolaire et de l'accueil loisirs, ont fait le choix d'investir dans des jeux extérieurs, année olympique oblige !

Un immense merci à Patrick Lojewski pour le travail d'organisation de cette tombola, aux commerçants et artisans et à toutes celles et ceux qui ont acheté des cases sans hésitation au profit des enfants.

G Contre la SLA

Le 10 février dernier, l'association G Contre la SLA organisait son premier événement sportif « Les KMS du cœur ».

Une réussite pour cette course/marche de 5 et 10 kms dans le bourg réunissant près de 200 participants.

La soirée s'est clôturée dans la salle Omnisports Jacques-Favreau dans un esprit guinguette avec food trucks et buvette.

Près de 35 bénévoles ont assuré la signalisation du parcours.

Déclics Évents a immortalisé la soirée avec des clichés réalisés tout au long de la manifestation (à retrouver sur leur page Facebook).

L'association remercie Madame le Maire et ses élus, l'aide et la participation des associations fléacoises et tous les participants.

Pour rappel, prochaines dates à retenir :

> **Mercredi 8 mai : Bric à Brac**

> **Vendredi 21 juin : journée mondiale de la maladie de Charcot avec animations sur l'esplanade.**

Onde de Choc

Club de sculpture et modelage de FLÉAC

UN MENU TERRE – PIERRE QUI CARTONNE

Dans l'atelier, le cliquetis des marteaux sur la pierre rythme les discussions autour des créations ; mais pas seulement.

Dans une ambiance bienveillante de transmission du savoir, la sensibilité de chacun s'exprime dans les créations de sculpture sur pierre comme de modelage en terre. Le nombre d'adhérents ayant doublé cette année, les créneaux d'ouverture se sont étendus sur la semaine permettant à chacun d'intégrer l'atelier selon ses disponibilités.

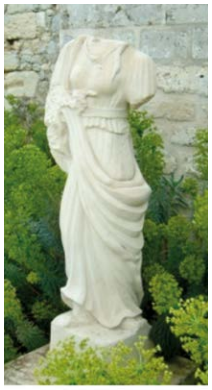

Nous rencontrer sur les heures d'ouverture :

Au fond de la cour du doyenné ; le porche à gauche de l'église :

> Lundi matin : 9h00 ➔ 12h30
> Lundi après-midi : 13h00 ➔ 16h00
> Mardi soir : 20h30 ➔ 23h00
> Jeudi matin : 9h00 ➔ 13h00
> Certains Jeudi après-midi : 13h00 ➔ 17h00 (atelier de création artistique)
> Samedi : 14h30 ➔ 18h00

Rédaction : **Jean-François GOUYOU**
Président de l'association Onde de choc FLÉAC
Contact : jfrgouyou@orange. Fr // 06 76 03 40 19

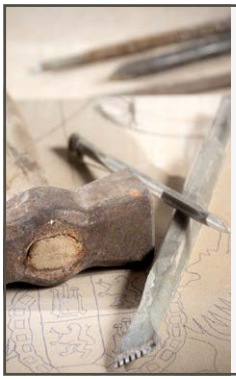

Une date à retenir : 31 mai, 1er et 2 juin 2024

Le week-end du vendredi 31 mai, samedi 1er et dimanche 2 juin, aura lieu le

CONCOURS DE SCULPTURE SUR PIERRE

dans les rues du bourg de FLÉAC (entre l'église et le château).

Professionnels ou amateurs viendront montrer leurs talents en réalisant, dans une ambiance conviviale, une œuvre sculptée en pierre de thénac sur le thème du monde fantastique.

Venez découvrir la progression de leur travail et la remise des prix le dimanche à 17h30.

Sur le week-end, seront associés des installations artistiques, un concours de peinture, un petit marché de l'art et autres surprises.

Les Petites Marmottes

Contact : Isabelle Lepers
06 19 88 31 97

Places disponibles au 01 septembre 2024 :

- **Célia Deliquet** **06 59 18 96 59**
- **Laurence Delporte** **06 07 69 54 12**
- **Stéphanie Ledoigt** **06 83 56 49 30**

Après avoir clôturé l'année avec notre habituel arbre de Noël, nous voici repartis pour de belles aventures avec nos petites marmottes.

Nous avons dégusté de bonnes crêpes pour la chandeleur.

Nous avons fêté les anniversaires du mois.

Sans oublier nos séances de motricité au Dojo, nos séances de médiathèque animées par Céline, qui sait nous captiver avec ses histoires plus extraordinaires les unes que les autres et nos séances de Ludothèque où nous sommes toujours accueillis avec le sourire de Camille.

Nordic Fléac

Mardi 13 février 2024, Nordic Fléac a tenu à célébrer le mardi gras

Les 31 «nordiqueuses et nordiqueurs» se sont parés de beaux déguisements et de postiches en tous genres, l'année des J.O. étant à l'honneur. Après une randonnée de 9 km sur la commune et ses alentours, c'est autour des crêpes traditionnelles que s'est terminée la matinée. Merci à toutes et tous pour leur participation costumière et culinaire.

Séjour à la montagne

Les 26, 27 et 28 janvier 2024, 14 marcheurs de l'association Nordic Fléac se sont lancés à l'assaut des Montagnes Pyrénéennes. Descendus au gîte de l'association des Isgles de St Michel à Tramezaygues, un temps printanier leur a permis de faire de belles randonnées, accompagnés d'un guide. L'occasion, grâce à lui, d'enrichir nos connaissances sur l'histoire locale, la faune et la flore qui occupent cette belle région.

Mega-incinérateur : le projet est enclenché

Après seulement une année d'existence, le COCIP, **Co**llectif de **C**itoyens **I**ndignés par le **P**rojet d'incinérateur sur le terrain de l'ancienne poudrerie a réuni plus de 150 personnes dans la salle du château lors de notre Assemblée générale le mardi 5 mars. Signe d'une inquiétude grandissante.

CALITOM RESTE SOURD...

Conforté par le silence de la grande majorité des élus, ce projet annoncé brutalement fin 2022 et qui prévoit sur le terrain de l'ancienne poudrerie l'incinération de 120 000 tonnes de déchets, de toute la Charente, mais aussi de Libourne et de Jonzac, se met en route.

Les alertes sur les risques sanitaires exposées par des médecins (dioxines, polluants persistants, métaux lourds...) dont on connait bien les effets autour des incinérateurs existants, risques aggravés par les vents dominants d'ouest qui vont disperser les émanations toxiques sur l'agglomération d'Angoulême, des dizaines de poids lourds sur nos routes... toutes ces menaces sont balayées d'un revers de manche par CALITOM.

Le collectif a rencontré tous les grands élus du secteur, récolté plus de 3000 signatures, distribué plusieurs milliers de tracts sur les marchés et dans les boites à lettres, monté un site internet très documenté (stop-incinerateur.org), organisé avec Charente nature et Zéro Déchet 16 une conférence avec intervention de médecins suivie par 300 personnes et une manifestation à Angoulême...

Pour toute réponse, CALITOM vient de lancer son Appel à Maitrise d'Ouvrage selon son calendrier prévu.

UN PROJET PUREMENT ECONOMIQUE SANS SOUCI DE LA POPULATION

Est-il normal pour un syndicat comme CALITOM de se comporter comme une entreprise cherchant à maximiser ses profits, au détriment de la qualité de vie des riverains et de ses obligations réglementaires en termes de performances environnementales et sanitaires ?

Le projet d'incinération de CALITOM est délibérément surdimensionné afin de vendre ce service à d'autres collectivités pour réduire la facture des Charentais. Avec cette vision uniquement économique, CALITOM se comporte comme une entreprise cherchant à maximiser ses profits au détriment de l'environnement et de la préservation de la santé de la population. Et cela pour les 50 ans à venir.

DES FISSURES DANS LE PROJET ?

Précisons que l'énergie issue des incinérateurs n'est pas une énergie renouvelable, comme peut le laisser penser le sigle Unité de Valorisation Energétique brandi par CALITOM, mais une énergie de récupération dont la moitié seulement est considérée réglementairement, bien que de manière contestable, comme étant renouvelable.

Depuis l'annonce du projet, Libourne a signé une convention avec toutes les autres Communautés de communes et d'agglo de la Gironde pour un projet commun. Si à ce jour rien n'est très clair, il semble que tous les déchets prévus ne viendront pas à Angoulême, ce qui incite CALITOM à chercher des déchets ailleurs pour maintenir à tout prix son projet initial au lieu de réduire la capacité : boues déshydratées des stations d'épuration, déchets des hôpitaux de la région...

Le Schéma Régional d'Aménagement affirme que la capacité d'incinération de la Région est suffisante. CALITOM envisage tout simplement de faire modifier cette disposition !

Si nous étions nombreux mardi, c'est que de plus en plus de personnalités locales se lèvent pour dire leur opposition à ce projet hors règlement, contre toute logique de réduction de déchets, qui risque fort d'être obsolète dans dix ans... et de coûter sans doute près de 200 millions !

Les métiers de la construction, de l'immobilier et du tourisme commencent sérieusement se poser des questions sur l'avenir de leurs professions menacées par ce projet inepte.

A Montpellier, Toulouse, Plouharnel, Vannes... les populations se mobilisent contre des projets similaires, ***et à Troyes, « le modèle de CALITOM » ils achètent des palettes pour les brûler, leur rendement énergétique n'étant pas suffisant !!!***

DES ACTIONS NOUVELLES

Le Conseil d'Administration du COCIP se réunit jeudi 21 mars pour envisager, dans le nouveau contexte qui s'ouvre, de nouvelles actions principalement d'alerte et d'information, car l'apathie des élus et de beaucoup d'Angoumoisins face à un danger réel est inquiétante, et la population semble peu informée. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de ces actions.

Le COCIP, ***cocip1617@gmail.com***

Installation d'une nouvelle mandataire en immobilier sur Fléac :

Karine ROGEON

Conseillère en immobilier

06 32 14 66 92

karine.rogeon@iadfrance.fr

État civil

Fait au 09/03/2023

Mariage :

→ FORGERON Jason et POIRAT Emilie

Décès :

→ CARTIER Robert
→ RIVAUD Marcelle
→ BARRAUD Andréa
→ COLLERY René
→ FAVRAUD Rosalie
→ AUTHIER Pierre
→ GELLIBERT-DUPLANTIER René
→ RENET Pierre
→ BAUDOIN Marc
→ ROBIN Jean Claude
→ COUSTEAU Denis
→ DEVOS Paulette
→ TOUTAUD Gérard
→ MACHENAUD Philippe
→ LEPINE Francette

Agenda

Jeudi 11 avril
→ Journée Départementale Monalisa
Château - 9h30/16h30

Samedi 13 avril
→ Loto du Comité de Jumelage
Salle des fêtes

Samedi 27 avril
→ Concert de Sakura (duo de guitares)
Eglise – 20h

Mardi 30 avril
→ Loto de l'Etoile Sportive de Fléac
Salle des fêtes

Samedi 04 Mai
→ Concert Ever Flyod
Salle des fêtes – 21h

Mercredi 08 mai
→ Bric à brac
organisé par G contre la SLA

Vend. 31 mai, Sam. 01 et Dim. 02 juin
→ Rencontres artistiques de Fléac
organisées par l'EVS-MJC
Doyenné / Château

Dimanche 09 juin
→ Election européenne
Salle de sports

Dimanche 09 juin
→ Chalonnaise
organisée par
Les Amis du logis de Chalonne

Jeudi 13, Vend. 15 et Sam. 16 juin
→ Troquet vagabond
Karaoké et Blind Test

Samedi 15 juin
→ Concert Spill the Cat

Samedi 15 juin
→ Brocante de la société de chasse

Vendredi 21 juin
→ Kermesse
du groupe scolaire Alphonse Daudet

Samedi 29 juin
→ Fléac Fête l'été
(Fête des associations) et
Soccer Cup organisés par l'EVS-MJC

Mots croisés

Auteur : Michèle Itant

Problème n° 295

Solution dans
le prochain numéro

Spécialités gourmandes

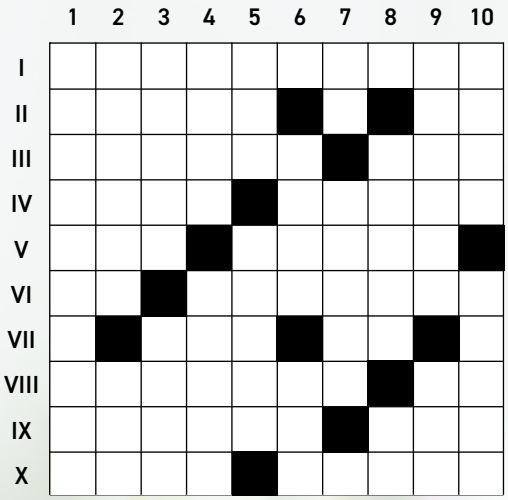

HORIZONTALEMENT

I - Fruits associés à la Lorraine.
II - Entaille destinée à l'assemblage de bois ; Elle a la 13ème place.
III - Verdun est son berceau ; Direction.
IV - Reine décapitées ; Elle est fraîche à Isigny.
V - Sont sur une liste ; Petite quantité de lait.
VI - Sont bien en peine ; A Reims, il est rose.
VII - Avec un board, il va sur l'eau ; Préposition.
VIII - Confiseries montilienne ; Note élevée.
IX - Plus qu'avinés ; Devant un homme.
X - Patrie de Brassens ; On le trouve dans le Maine.

VERTICALEMENT

1 - Elles font la fierté des commerciens.
2 - Géographe arabe ; Ornement architectural.
3 - Bramant dans les bois ; Décampe.
4 - On ne connaît pas son sexe ; Les Lyonnais s'en régalent.
5 - Sont dans le bâtiment ; Cigarillo.
6 - Ils ont été remplacés par l'euro ; Une grande quantité.
7 - Trotte menue en Chine ; Espèces animales.
8 - Spécialité de Nevers ; Célèbres initiales.
9 - Mauvais ennemi ; Devant le père et le fils.
10 - Elimination d'un sportif ; Ses dessous sont douteux.

Solution du numéro 294

Un mot pour le dire

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	I	T	R	O	U	I	L	L	E
II	E	D	G	A	R	■	R	A	T	P
III	R	E	■	N	A	V	E	T	■	I
IV	I	■	B	A	N	A	N	E	■	N
V	S	T	E	■	G	A	■	A	N	A
VI	E	R	■	M	E	L	O	N	■	R
VII	S	E	M	E	S	■	N	■	V	D
VIII	■	N	I	N	■	R	A	D	I	S
IX	T	C	■	A	V	O	U	A	S	■
X	C	H	A	M	P	I	G	N	O	N